

Québec, le 28 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En réponse à la question du 8 décembre 2021 de la députée de Verdun, M^{me} Isabelle Melançon, parue au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale, je désire vous informer de l'état de la situation ainsi que des travaux effectués par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le dossier du site d'enfouissement de Coventry situé au Vermont, et ce, depuis 2018.

État de la situation

- En juillet 2019, la Commission « Act 250 » autorise l'agrandissement du site mais impose un moratoire sur le traitement du lixiviat à la station d'épuration de Newport jusqu'à la fin 2023. En août 2021, Vermont Agency of Natural Resources (VTANR) annonce une extension du moratoire jusqu'en 2026.
- Depuis 2019, le lixiviat est transporté à la station de Montpellier au Vermont. Les normes de rejets et le suivi mis en place sont similaires à celles imposées aux stations d'épuration québécoises.
- Dans les études réalisées en 2020-2021 par le MELCC, les PFAS sont détectés à l'état de trace, soit à peine au-dessus de la limite de détection du laboratoire d'analyse certifié, et largement en dessous des recommandations proposées par Santé Canada pour l'eau potable.
- Un projet pilote de traitement du lixiviat sur le site de Coventry, est actuellement à l'étude.

Actions gouvernementales

- Le MELCC participe aux rencontres : du comité directeur Québec/Vermont sur le lac Memphrémagog, du comité de surveillance du site de Coventry et de la Table de concertation des élus du lac Memphrémagog.

...2

- En mai 2021, j'ai réitéré à la secrétaire de la VTANR ma volonté de poursuivre le partage des connaissances, de participer à leurs réflexions et d'être informé rapidement sur leurs intentions dans le dossier.
- En juin 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion pour que le gouvernement du Québec prenne officiellement position pour l'interdiction permanente des rejets du lixiviat traité dans le bassin versant du lac Memphrémagog et de le revendiquer auprès du gouvernement du Vermont.
- J'ai à nouveau communiqué avec la secrétaire de la VTANR pour réitérer l'impact potentiel des ouvrages au Vermont sur la qualité de notre eau. J'ai exposé les risques liés aux opérations du site de Coventry ainsi que leurs impacts potentiels sur l'eau potable des Québécois. J'ai enfin exprimé mon intention de maintenir ouvert le canal de communication et de partager le résultat des expertises scientifiques réalisées des deux côtés de la frontière.
- Au cours de l'été 2021, le Ministère a collaboré et participé au financement d'un projet de mesure des PFAS dans l'eau du lac Memphrémagog, initié par la VTANR. Les résultats d'échantillonnage obtenus indiquent une très faible présence de PFAS dans l'eau du lac Memphrémagog du côté américain et aucune présence dans les échantillons du côté québécois.

Je suis très étroitement ce dossier en collaboration avec le gouvernement du Vermont. La population de l'Estrie souhaite que le moratoire devienne permanent, et j'accorde une importance à toute décision qui pourrait être prise en ce sens.

Je conclurais enfin en mentionnant que nous poursuivrons notre suivi des mesures de protection mises en place pour la gestion du site d'enfouissement Coventry. La qualité des eaux du lac Memphrémagog est un enjeu sur lequel nous ne ferons pas de compromis.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE